

Rapport du président
Assemblée générale annuelle et extraordinaire 2008

Présenté par M. Frédéric Weber
Le mercredi 11 juin 2008

Chers collègues,

Il me fait plaisir de vous présenter mon rapport annuel.

L'année 2007 et le début de l'année 2008 viennent confirmer des tendances et des changements très significatifs dans l'industrie culturelle. Dans le monde de la musique particulièrement, la tendance lourde qui affecte les autres marchés mondiaux depuis quelques années a pris place au Québec. On la constate par la baisse rapide de la vente de CD et la place prépondérante du numérique, sans que des revenus significatifs en découlent. Avant nous parlions de l'industrie du disque, alors que la réalité nous conduit maintenant à parler de l'industrie de la musique, une transformation qui englobe une multitude de plateformes dans un contexte de dématérialisation du support physique.

Il s'agit d'une situation planétaire qui exige que le droit d'auteur soit vigoureusement défendu pour l'ensemble des catégories de droit, dont les arts visuels et métiers d'art et la musique, que la SODRAC représente. L'heure est aussi à faire respecter notre droit par l'ensemble des utilisateurs et à faire reconnaître la valeur de nos oeuvres.

Au Canada, on parle depuis longtemps du dépôt du projet de loi sur le droit d'auteur, dont le contenu est de première importance pour les créateurs et les autres ayants droit. Je reviendrai plus tard dans ma présentation sur ce sujet qui mérite toute notre attention. Mais laissez-moi tout d'abord vous faire rapport des activités du conseil d'administration, des commissions et des comités, qui se sont réunis à plusieurs occasions au cours de la dernière année et qui ont fait avancer plusieurs dossiers également prioritaires pour nous tous.

Du côté du **conseil d'administration**, nous avons mis en place un plan de gouvernance, débuté au cours de l'exercice 2006 et dont l'un des éléments était de préparer un plan stratégique pour les années 2007 à 2010. Le conseil a adopté ce plan stratégique au cours de l'exercice 2007. Un plan d'actions détaillé a suivi l'adoption du plan stratégique et il est en cours de réalisation.

Ainsi, la mission de la SODRAC a été modifiée pour coller à la réalité actuelle et elle se définit comme suit :

“ Grâce à ses compétences uniques en Amérique du Nord en matière de gestion collective des droits de reproduction, la SODRAC vise à rendre accessible à tous ses clients actuels et potentiels son répertoire d'oeuvres et à en favoriser l'usage à travers toutes les plateformes de diffusion dans le but de rétribuer équitablement le travail de ses membres auteurs, compositeurs, éditeurs et créateurs en arts visuels.”

De plus, de grandes orientations ont été tracées afin de guider la direction au cours des trois années. Il s'agit de :

- Mieux servir et fidéliser les membres
- Améliorer la relation avec les utilisateurs
- Revoir le positionnement de la SODRAC quant à la cession totale des droits versus la gestion à la carte
- Assurer la pérennité de la SODRAC au point de vue financier
- Et adapter les capacités organisationnelles

Je crois sincèrement que ce plan nous aidera à mieux nous positionner dans notre milieu, en plus de fixer et de prioriser les objectifs pour y atteindre.

Au cours de l'année 2007, les trois commissions de la SODRAC, ainsi que deux comités et un groupe de travail ont tenu plusieurs réunions et il me fait plaisir de vous faire rapport de leurs activités.

Au cours de la dernière année, la **Commission des auteurs d'œuvres artistiques** était composée de :

- Janine Carreau, Louise Chapados, François Dallaire, Diane Juster, à titre de présidente de la commission, Yseult Riopelle, Marc Séguin, Yves Trudeau et Jehan Valiquet.

Les objectifs de la commission sont d'identifier et de discuter des problèmes des membres auteurs d'œuvres artistiques de la Société et de discuter des questions soumises par le conseil.

Au cours de la dernière année, les membres de la commission se sont réunis à deux reprises et ont approuvé le plan pour le secteur arts visuels et métiers d'art, qui leur a été proposé par M. François Dell'Aniello, chef de ce service.

La commission a entériné une nouvelle grille tarifaire pour les maisons de ventes aux enchères et nous a permis de conclure de nouvelles ententes suite aux poursuites que nous avons entreprises précédemment. Il en découle de nouvelles redevances pour les artistes en arts visuels et métiers d'art.

Enfin, je vous informe que les discussions engagées avec la Société de droits d'auteur en arts visuels, la SODART, ont porté leurs fruits. Ainsi, suite à la décision de cette société de mettre fin à ses activités le 20 mai dernier, et grâce à l'excellente collaboration entre nos deux sociétés, les membres de la SODART ont été invités à confier la gestion de leur droit d'auteur à la SODRAC. Ses membres ont répondu rapidement à notre offre, comme l'illustre le fait que plus de 100 d'entre eux ont déjà adhéré à notre société. Grâce à ce nouveau développement, les créateurs d'arts visuels bénéficient d'un plus grand regroupement et d'un meilleur pouvoir de négociation. D'autre part, cela permet d'offrir une fenêtre unique aux utilisateurs de notre répertoire et de l'ensemble du répertoire mondial que nous représentons.

J'aimerais profiter de la tenue de cette assemblée pour saluer les nouveaux membres anciennement de la SODART qui sont parmi nous aujourd'hui et leur souhaiter la bienvenue.

De son côté, la **Commission des créateurs musicaux** était composée de :

- Lise Aubut, Jean-Robert Bisailon, Claude Castonguay, Mario Chenart, Yves Décary, Michel Drapeau, Mélanie Guay, Mario Hart, Diane Juster, Pierre-Daniel Rheault, Luc Sicard et moi-même, à titre de président de la commission.

Les membres ont débattu des points récurrents suivants : la perception, la répartition et le développement informatique, la mise à jour au niveau législatif, le traitement des non-membres, de même que l'exploitation des œuvres sur Internet. Les sujets de fond qui ont été abordés ont porté sur les licences générales accordées aux télédiffuseurs et le droit de 1^{ière} intégration (synchronisation) pour les productions audiovisuelles indépendantes ainsi que sur la licence globale, que nous nommons maintenant la monétisation des droits sur Internet. Finalement, une réflexion au sujet des membres auto-producteurs a été amorcée, qui se poursuivra durant l'année en cours. La commission a tenu trois réunions au cours de 2007.

Pour sa part, la **Commission des éditeurs** était composée de :

- Nicole Beausoleil, Geneviève Côté, Marie-Claude Joly, Daniel Lafrance, à titre de président de la commission, Guillaume Lombart, David Murphy, Christopher Reed et Jehan Valiquet.

La commission s'est fixé comme objectifs annuels de finaliser l'ensemble des questions qui avaient été abordées dans le passé.

Mme Geneviève Côté a été élue présidente de la commission lors de la réunion de novembre et a débuté cette nouvelle fonction le 1^{er} janvier 2008. Au cours des quatre réunions de la dernière année, les membres se sont penchés principalement sur les points suivants :

- Ils ont discuté du développement du tracé des enregistrements électroniques des œuvres, mieux connu sous le désignation EWR, qui permet un enregistrement des œuvres beaucoup plus simple que le tracé international CWR, qui signifie Common Work Registration. Ce tracé est le fruit de la collaboration entre la SOCAN, CMRRA, la SODRAC et les éditeurs pancanadiens.
- Au cours de l'année, la commission a discuté notamment des négociations en cours avec l'ADISQ sur le DVD musical et des règles administratives pour le traitement de dossiers liés aux éditeurs.
- S'appuyant sur l'analyse fournie par la direction de la SODRAC, le comité a discuté du droit de 1^{ère} intégration (synchronisation) pour les productions audiovisuelles dans le cadre des ententes générales avec les télédiffuseurs, qu'il s'agisse des productions internes ou externes.

Enfin la commission a suggéré une grille tarifaire pour les productions télévisuelles, qui a été fixée à un minimum de 250 \$ du 30 secondes.

Au cours du dernier exercice, le **Comité de répartition** était composé de :

- Lise Aubut, Geneviève Côté, Diane Juster, Daniel Lafrance, David Murphy, Jehan Valiquet, à titre de président du comité et moi-même.

Le comité s'est réuni trois fois et s'est donné comme objectifs pour l'année d'étudier chacune des catégories de perceptions reçues en lien avec les licences émises; de discuter de règles et de pratique administratives susceptibles d'améliorer l'efficacité de la documentation en rapport avec la répartition; et d'établir des politiques de répartition équitables, pragmatiques et efficaces pour chacune des licences émises.

Les membres du comité ont poursuivi leurs travaux pour élaborer un échéancier de répartition incluant les œuvres en suspens, pour lesquelles de nouvelles procédures de rappel ont été mises en place et ils sont à réviser la politique des règles de répartition.

Du côté du **Comité des tarifs et nouvelles licences**, il était composé de :

- Lise Aubut, à titre de présidente du comité, Mario Chenart, Geneviève Côté, Diane Juster, Daniel Lafrance, David Murphy, Jehan Valiquet et moi-même.

Ce comité s'est réuni à quatre reprises et il a comme objectifs d'identifier et de référer toutes les utilisations non tarifées du répertoire; d'aider à établir une grille tarifaire pour ces utilisations; et de proposer les tarifs finaux ainsi que les taux de commissions applicables.

Au fil des mois, ses membres ont travaillé à l'élaboration de grilles tarifaires pour les utilisations numériques et ont contribué au renouvellement du tarif no 5 pour les vidéocopies.

Un peu plus tard, M^e Martin Lavallée, directeur du service des droits, vous donnera des détails supplémentaires sur les tarifs qui ont cours.

Nous avons également un **Groupe de travail responsable des négociations pour le phono** qui relève du Comité des tarifs et des nouvelles licences. L'an dernier, il était composé de :

- Lise Aubut, Geneviève Côté, Diane Juster, Daniel Lafrance, à titre de président du comité, Jehan Valiquet et moi-même.

Ce groupe de travail s'est réuni quatre fois et une partie de ses membres siègent à la table de négociations avec l'ADISQ. Il a établi la structure et la valeur des œuvres ainsi que les taux relatifs au CD et au DVD pour divers groupes de producteurs, comme la CRIA, l'ADISQ et les producteurs indépendants.

Il a travaillé à la valeur de notre droit concernant principalement le DVD à prédominance musicale, tenant compte du fait que deux droits sont perçus pour ce produit, soit le droit de 1^{ère} intégration (synchronisation) et le droit de reproduction.

Une entente intérimaire a été conclue pour le DVD avec l'ADISQ en décembre 2007. Le 31 décembre 2008, l'entente pour le CD se termine et nous souhaitons en venir à une entente finale pour le CD et le DVD d'ici la fin de l'année. Maintenant présidé par Madame Lise Aubut, le groupe de travail prépare ardemment les négociations.

Une grande question de principe fait partie des débats, soit la demande des producteurs de disques pour que les licences soient basées sur un pourcentage du prix de gros, alors que notre position est de conserver la valeur à l'œuvre.

Ceci résume les activités des différentes instances de la SODRAC au cours de l'année.

J'aimerais maintenant revenir à un point que j'ai abordé au début de mon rapport. Comme je vous le mentionnais plus tôt, des rumeurs persistantes indiquent que le projet de loi sur le droit d'auteur pourrait être déposé par le gouvernement fédéral d'ici la fin de la présente session parlementaire se terminant le 20 juin.

Le débat législatif canadien n'est pas unique au monde. En fait, de vigoureux débats ont cours en Europe, aux États-Unis, en Asie et en Australie, et l'enjeu est le même partout pour les créateurs d'œuvres musicales et artistiques : comment assurer le respect du droit d'auteur et la valeur des œuvres à l'ère numérique.

Au premier plan du projet de loi canadien, on retrouve les tenants d'une législation issue du *Digital Millennium Copyright Act* (aussi appelé le DMCA) adopté aux États-Unis ainsi que les partisans d'une réforme plus souple de la loi sur le droit d'auteur. Bien que le Canada ait signé il y a plus de 10 ans le traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (mieux connue sous le nom d'OMPI), le gouvernement se doit de l'intégrer dans la loi pour qu'il soit en vigueur.

Mais ce n'est pas tout. Au-delà de ce traité, la responsabilité des fournisseurs d'accès Internet devient un enjeu de plus en plus crucial.

On observe actuellement une polarisation des positions quant au projet de loi. Une nouvelle coalition appelée « Business Coalition for Balanced Copyright » a vu le jour et est composée principalement d'utilisateurs, de fabricants et d'associations d'industriels, dont l'Association des radiodiffuseurs, le Conseil du commerce de détail du Canada, l'Association des fournisseurs d'accès Internet et l'Association des télécommunications et du sans-fil.

Ce regroupement revendique sept points auprès du gouvernement. Outre la déresponsabilisation des fournisseurs d'accès Internet, deux points nous touchent particulièrement, soit l'abolition de la copie privée et la gratuité du transfert technologique, ce qu'on a appelé l'exemption éphémère touchant la radio commerciale.

Si ces deux demandes se reflétaient dans la loi, nous prévoyons que la SODRAC perdrait plus du tiers des redevances perçues en votre nom. Une telle exemption de paiement aurait donc d'importantes conséquences financières pour nos membres.

Ces demandes sont articulées par la coalition dont je vous parlais plus tôt, la *Business Coalition for Balanced Copyright*, qui reprend à son compte les demandes des consommateurs pour un accès rapide et facile au contenu diffusé sur Internet et le sans-fil et pour une interopérabilité entre les appareils.

Une coalition de consommateurs a aussi été formée, le *Fair Copyright for Canada*, qui s'affiche sur Facebook et qui a été lancée par le professeur Michael Geist de l'Université d'Ottawa. Ce groupe se veut un groupe d'information et d'influence en ce qui concerne la réforme de la *Loi sur le droit d'auteur* et se présente comme le porte-parole des consommateurs canadiens.

Il est évident que les créateurs souhaitent également que le public ait le meilleur accès possible à leurs œuvres. Toutefois, il nous revient de ramener au cœur du débat actuel que sans création, il n'y a pas d'œuvre à promouvoir et à vendre, et sans œuvre, il n'y a pas d'industrie culturelle.

Nous ne souhaitons évidemment pas que le public soit pénalisé. Cependant, il est clair que les créateurs doivent continuer à percevoir leurs droits sur la reproduction de leurs œuvres dans l'univers numérique, tout comme les autres joueurs de l'industrie tirent des revenus de ces œuvres sur ces nouvelles plateformes.

Afin de faire contrepoids à l'influence de regroupements contraires aux intérêts des créateurs, la SODRAC s'est jointe à des regroupements auxquels elle participe activement. Il y a d'abord le DAMIC, qui signifie Droit d'auteur / Multimédia-Internet / Copyright. Il s'agit d'une coalition unissant douze associations d'auteurs et d'artistes-interprètes et des sociétés de gestion collective.

En décembre dernier, le DAMIC a déposé une plateforme commune qui collige l'ensemble des positions générales des membres concernant la réforme de la loi sur le droit d'auteur.

La SODRAC fait aussi partie du CAMI, qui signifie Coalition des ayants droit musicaux sur Internet. Le CAMI regroupe l'ensemble des ayants droit de l'industrie de la musique du Québec et il étudie les modèles de monétisation des échanges de fichiers. Certains d'entre vous ont peut-être entendu parler du concept de la licence globale, entre autres.

Enfin, un nouveau regroupement s'est aussi formé récemment, appelé la Coalition pour la copie privée, qui est composé de la presque totalité des ayants droit. Ce regroupement appuie le maintien de la copie privée et vise à élargir la perception de droits aux enregistrements audio numériques.

Nos coalitions travaillent à aiguïser leurs argumentaires et leurs plans d'action pour faire échouer tout changement législatif néfaste au respect du droit d'auteur. Je vous invite à vous tenir informés à ce sujet et à participer à toute action collective élaborée pour la défense de vos intérêts.

Enfin, je désire remercier les membres qui ont siégé avec moi au conseil d'administration au cours de la dernière année :

- Lise Aubut à titre de secrétaire, Mario Chenart, François Cousineau, Gérard Davoust, nommé par la SACEM, Geneviève Côté, Diane Juster, nommée par la SPACQ, Daniel Lafrance à titre de vice-président, David Murphy, Luc Sicard et Jehan Valiquet, à titre de trésorier.

Depuis le 15 mai dernier, madame Nicole Beausoleil s'est jointe au conseil d'administration à titre d'éditrice et occupe le poste laissé vacant suite à la démission de Daniel Lafrance.

J'aimerais aussi profiter de cette occasion pour remercier chaleureusement les membres des commissions et des comités qui, par leur travail assidu, ont fait avancer plusieurs dossiers au cours de la dernière année. Je tiens également à souligner le dévouement quotidien de la direction et du personnel de la SODRAC, dont j'ai pu remarquer cette année encore les efforts incessants pour répondre aux besoins des membres et des utilisateurs.

Enfin, je souhaite conclure ma présentation avec le message suivant. Nous vivons une période d'incertitude et nous devons préserver nos acquis. Je lance une invitation particulière aux jeunes auteurs à défendre leurs droits. Cet aspect crucial de la mobilisation a d'ailleurs été souligné la semaine dernière lors de l'Assemblée générale annuelle de la CISAC à Rome, à laquelle j'ai assisté avec Alain Lauzon. Permettez-moi de citer Robin Gibb, qui préside la CISAC et qui est l'un des membres du célèbre groupe des Bee Gees, au sujet de la place des jeunes : « Nous devons collaborer avec eux aussi souvent que possible pour encourager ces nouvelles générations de créateurs à comprendre et rejoindre nos sociétés. »

Je crois fermement que la force du collectif peut faire toute la différence pour la défense de nos droits. Je vous invite à être attentifs aux communications que vous recevrez au cours des prochains mois parce que votre participation peut vraiment faire pencher la balance de notre côté dans le débat actuel. Votre engagement personnel auprès des élus sera d'une importance primordiale.

En conclusion, votre contribution à titre de créateur ou d'éditeur est essentielle à l'heure actuelle.

Merci de votre attention.

2008. Tous droits réservés.